

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
1^{er} juin 2007
Français
Original : anglais

Lettre datée du 23 mai 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le document final de la Réunion sur la question de Palestine organisée par l'ONU pour la région de l'Afrique, tenue à Pretoria les 9 et 10 mai 2007, sous les auspices du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
de la République sud-africaine
(*Signé*) Dumisani S. **Kumalo**



**Annexe à la lettre datée du 23 mai 2007 adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Réunion sur la question de Palestine organisée par l'ONU
pour la région de l'Afrique**

Document final

1. La Réunion sur la question de Palestine organisée par l'ONU pour la région de l'Afrique s'est tenue à Pretoria les 9 et 10 mai 2007, sous les auspices du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Au nombre des participants à la Réunion figuraient notamment des experts de renommée internationale, y compris des Israéliens et des Palestiniens, des représentants d'États Membres de l'ONU et d'observateurs auprès de l'Organisation, des parlementaires, des représentants du système des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales, des membres de la société civile et des journalistes. La Réunion avait pour thème la solidarité des pays d'Afrique avec le peuple palestinien pour l'exercice de ses droits inaliénables.

2. La Réunion, qui s'est tenue dans le contexte du renouvellement des efforts régionaux et internationaux visant à relancer le processus politique israélo-palestinien, avait pour objet de galvaniser une action internationale d'envergure, en particulier de la part des États africains, à l'appui des droits inaliénables du peuple palestinien et en faveur d'un règlement du conflit fondé sur la vision – approuvée par la communauté internationale – de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité à l'intérieur des frontières d'avant 1967. La Réunion a permis de faire le bilan de la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, et d'étudier, d'un point de vue africain, les moyens de consolider et de mettre en synergie les efforts de paix actuellement menés à l'échelle internationale. Elle a aussi été l'occasion d'examiner comment les États africains pourraient apporter une contribution efficace à ces efforts par leur action au sein des mécanismes nationaux et intergouvernementaux, au niveau tant régional qu'international, et de prendre acte de la solidarité africaine de longue date avec les aspirations du peuple palestinien à l'autodétermination, à l'indépendance et à l'existence d'un État.

3. Les participants ont accueilli favorablement l'allocution prononcée par S. E. M. Essop Pahad, Ministre délégué auprès du Président de la République sud-africaine, à la séance d'ouverture, qui a rappelé de nombreuses questions de principe et avancé des suggestions concrètes.

4. Les participants ont été encouragés par l'évolution politique récente de la situation politique. Ils ont en particulier pris note de la formation du nouveau Gouvernement palestinien d'unité nationale, fondé sur l'Accord de La Mecque et le Document de réconciliation nationale, et des réunions régulières qui ont commencé à avoir lieu entre le Président Abbas et le Premier Ministre Olmert; de la réaffirmation de l'Initiative de paix arabe par la Ligue des États arabes au Sommet de Riyad et de sa décision de créer des groupes de travail chargés de se concerter avec les partenaires internationaux à cet égard; et des efforts du Quatuor visant à élargir la portée de ses travaux en y associant les acteurs régionaux.

5. Les participants se sont déclarés fort préoccupés par la situation économique et humanitaire qui continue de se détériorer dans le territoire palestinien occupé. Ils ont fait observer que cette crise découlait directement de la poursuite de l'occupation et qu'elle était encore exacerbée par le blocage de l'aide directe des donateurs à l'Autorité palestinienne. Tout en constatant que l'instauration du Mécanisme international temporaire avait eu un effet positif, les participants ont estimé que celui-ci ne correspondait pas aux besoins des Palestiniens en matière de développement et n'était pas suffisant pour répondre à l'urgence humanitaire actuelle. Ils ont également déploré le déficit budgétaire palestinien, en grande partie causé par Israël qui se refusait en toute illégalité à rétrocéder les recettes douanières et fiscales perçues pour le compte de l'Autorité palestinienne, et ont engagé le Gouvernement israélien à rendre immédiatement et inconditionnellement à l'Autorité palestinienne le reliquat des fonds et à reprendre les versements mensuels réguliers conformément aux accords bilatéraux. Ils ont demandé à l'Organisation des Nations Unies et à la communauté internationale de reconnaître le Gouvernement d'unité nationale de l'Autorité palestinienne et de lever immédiatement l'embargo contre le peuple palestinien.

6. Les participants ont pris note avec une préoccupation profonde du tableau affligeant de la situation humanitaire dans le territoire palestinien occupé qui ressortait de l'évaluation globale de la vulnérabilité en matière de sécurité alimentaire en Cisjordanie et dans la bande de Gaza récemment réalisée par le Programme alimentaire mondial et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que du rapport présenté par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés à la suite de sa récente visite dans la région. Ils ont en outre pris acte du dernier rapport en date de John Dugard, Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, qui expose en détail les violations systématiques des droits de l'homme et les pratiques discriminatoires à l'encontre du peuple palestinien et accuse Israël de violer les règles les plus fondamentales du droit international humanitaire, ce qui constitue des crimes de guerre au sens de la quatrième Convention de Genève et du Protocole additionnel I se rapportant aux Conventions de Genève.

7. Les participants ont réprouvé le fait qu'Israël mène régulièrement et sans faire preuve d'aucun sens de la mesure des opérations militaires non ciblées dans les agglomérations palestiniennes. Ils ont à cet égard rappelé à Israël, puissance occupante, ses responsabilités et ses obligations en vertu du droit international. Ils ont constaté que des activités de peuplement israéliennes d'envergure se poursuivaient sur l'ensemble du territoire occupé de la Cisjordanie ainsi que dans Jérusalem-Est occupée et ses alentours, en violation des dispositions de la Feuille de route appelant au gel des activités de peuplement et au démantèlement des avant-postes des colonies existantes. Ils ont en outre constaté que la construction du mur à l'intérieur de la Cisjordanie se poursuivait à un rythme accéléré au mépris total de l'Avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice et des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. Ils ont appelé tous les gouvernements et les organisations intergouvernementales et autres à assumer leurs responsabilités juridiques face au non-respect par Israël des textes pertinents et à prendre les mesures voulues.

8. Tout en notant avec une grande préoccupation la situation alarmante en matière de sécurité sur le terrain, les participants ont exprimé leur appui au

Président de l’Autorité palestinienne et à son nouveau gouvernement qui s’efforcent de restaurer l’ordre public dans des conditions difficiles causées par une occupation prolongée. Ils ont demandé que le cessez-le-feu soit respecté dans la bande de Gaza et étendu à la Cisjordanie.

9. Les participants se sont vivement félicités des efforts redoublés déployés par la communauté internationale pour parvenir à une paix durable entre Israël et la Palestine, y voyant sa volonté renouvelée de mettre un terme à un conflit vieux de plusieurs décennies. Ils se sont toutefois déclarés moins optimistes quant à l’efficacité à court terme de ces efforts internationaux qui avaient permis, selon eux, de dégager un consensus mondial tant sur la nécessité de parvenir à un règlement permanent que sur la forme que ce règlement devait prendre, mais qui semblaient toutefois beaucoup moins concluants pour ce qui était de relancer un authentique processus politique permettant de dégager un tel consensus. Les participants ont également examiné le rôle et le fonctionnement du Quatuor, le rôle spécifique du Conseil de sécurité de l’ONU et de l’Assemblée générale des Nations Unies et la proposition tendant à convoquer une conférence internationale.

10. Les participants ont estimé qu’un État palestinien indépendant pourrait tirer parti de l’expérience des États africains qui avaient lutté pour la décolonisation, l’indépendance, la souveraineté et la fin de l’apartheid, ainsi que de celle d’un continent s’acheminant vers l’indépendance économique et le développement durable. Ils ont en outre souligné le rôle important joué par les États africains dans l’action plus large visant à relancer le processus politique et à régler le conflit israélo-palestinien. À cet égard, les participants ont appelé les pays africains à jouer un rôle plus important en faveur du processus de paix au Moyen-Orient et les ont encouragés à intervenir davantage sur la scène régionale et internationale. Le rôle du Groupe des États d’Afrique à l’ONU, notamment au Conseil de sécurité et à l’Assemblée générale, a fait l’objet d’une attention toute particulière, de même que le rôle des parlements africains et de leurs membres et, en particulier, le rôle joué par le Parlement panafricain pour favoriser un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien.

11. Les participants ont réaffirmé la responsabilité permanente de l’ONU pour ce qui est de tous les aspects de la question de Palestine et mentionné tout particulièrement le rôle spécifique du Comité pour l’exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Ils ont remercié en particulier le personnel de l’ONU sur le terrain qui travaillait dans des conditions de plus en plus difficiles et souvent dangereuses et invité toutes les parties concernées à respecter son statut spécifique.

12. Les participants ont remercié le Gouvernement de la République sud-africaine d’avoir accueilli la Réunion sur la question de Palestine organisée par l’ONU pour la région de l’Afrique et fourni aide et appui au Comité et au Secrétariat de l’ONU lors de sa préparation.